AR Prefecture
043-214300915-20261005-20261005_09-DE
Reçu le 21/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/10/2026 / Délibération N°20261005_09

Date de la convocation 30/09/2026

Nombre de conseillers en exercice : 9

L'an deux mille vingt-six et le cinq du mois de octobre à **20 heures 00**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 9 **Pour : 9** **Contre : 0** **Abstentions : 0**

X	Philippe BRUN	X	Delphine SOUVRAY
X	Laurence EXBRAYAT	X	Philippe MICHEL
	Yves SANIAL	X	Dominique EYRAUD
X	Marine BONNEFOY	X	Alexis RIBES
X	Jérémy CHEVILLON		

Laurence EXBRAYAT a été nommée secrétaire de séance.

Procuration de Yves Sanial à Laurence Exbrayat pour la réunion de ce jour.

Objet : Réfection de chemin ruraux – Validation de devis

M. le Maire rappelle la nécessité de procéder à des travaux de réfection de chemins sur le secteur de Maisonneuve ;

Monsieur le Maire présente le devis établi par l'entreprise RIBES TP pour un montant de :

- 35 000.00 € HT soit 42 000.00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1. APPROUVE le devis présenté par l'entreprise RIBES TP pour la somme de 42 000.00 € TTC ;
2. AUTORISE M. le Maire à signer ledit devis ainsi que tous les documents afférents à ce dossier ;

Fait aux Estables, le 05 octobre 2026

Le Maire,
M. Philippe BRUN

Le Secrétaire de séance,
Mme Laurence EXBRAYAT

MAIRIE LES ESTABLES 43150